

Exercice 8

CORRIGÉ

La mobilité sociale des hommes et des femmes en France

Q1. En utilisant les trois chiffres soulignés dans le tableau 1, rédigez la note de lecture destinée à faciliter l'appréhension de ce tableau par un public non spécialiste.

NB : la note tiendra compte de la compréhension des chiffres ET de la capacité à l'expliquer clairement.

Q2. Mesures de la mobilité socioprofessionnelle intergénérationnelle en 2015 :

- 1) Calculez la proportion de fils qui occupent la même position socioprofessionnelle que celle de leur père.
- 2) En déduire la part de fils qui ont effectué une mobilité socioprofessionnelle par rapport à leur père (fréquence a, tableau 2).
- 3) Calculez la part de la mobilité structurelle dans la mobilité socioprofessionnelle (fréquence c, tableau 2).
- 4) Calculez la proportion de fils qui occupent une position socioprofessionnelle supérieure à celle de leur père (mobilité verticale ascendante).
- 5) Calculez la proportion de fils qui occupent une position socioprofessionnelle inférieure à celle de leur père (mobilité verticale descendante).

Q3. Si la position socioprofessionnelle des fils ne dépendait absolument pas de celle de leur père (indépendance entre la position socioprofessionnelle du père et celle du fils), quelle serait la proportion de fils qui occuperaient la même position que celle de leur père en 2015. Comparez ce résultat à celui de la question Q2_1). Commentez brièvement.

Q4. Rédigez un commentaire de 150 à 200 mots dans lequel vous préciserez :

- La proportion d'hommes qui occupent une position socioprofessionnelle différente de celle de leur père en 2015 (Q2_2) ;
- La proportion d'hommes qui occupent une position sociale plus élevée que celle de leur père en 2015 (Q2_4) ;
- La proportion d'hommes qui occupent une position sociale inférieure à celle de leur père en 2015 (Q2_5) ;
- L'évolution de ces trois indicateurs par rapport à 1977 ;

- Les chiffres relatifs à la mobilité socioprofessionnelle intergénérationnelle en 2015 des femmes par rapport à leur mère et leur père encadrés dans les tableaux 3 et 4.

Précision méthodologique : l'enquête a été réalisée auprès de n hommes âgés de 35-59 ans sans lien de parenté entre eux, qui ont documenté la catégorie socio-professionnelle de leur père. Dans le cas présent, aux n hommes âgés de 35-59 ans correspondent n pères. Le nombre de fils (n_f) correspond donc au nombre de pères (n_p).

Corrigé

Q1) Les fréquences relatives (qu'on notera f) du tableau 1 sont des fréquences relatives conditionnelles en ligne :

Parmi les hommes français actifs occupés ou anciens actifs occupés âgés de 35-59 ans dont le père est agriculteur exploitant, 26,7 % sont eux-mêmes agriculteurs exploitants, 8,5 % sont cadres ou exercent une profession intellectuelle supérieure et 27,4 % sont employés ou ouvriers qualifiés.

Q2)

1) La proportion de fils qui occupent la même position socioprofessionnelle que celle de leur père correspond à la somme des fréquences relatives élémentaires situées dans la diagonale du tableau.

Exemples :

- Proportion que représente, dans la population totale des hommes français actifs occupés ou anciens actifs occupés âgés de 35-59 ans ($n_f = N$), les agriculteurs exploitants dont le père est lui-même agriculteur exploitant ($n_{f_agri;p_agri}$) :

$$f_{f_agri;p_agri} = \frac{n_{f_agri;p_agri}}{n_f}$$

- Proportion que représente, dans la population totale des hommes français actifs occupés ou anciens actifs occupés âgés de 35-59 ans ($n_f = N$), les artisans, commerçants, chefs d'entreprise dont le père est lui-même artisan, commerçant, chef d'entreprise ($n_{f_artisans\ etc;p_artisans\ etc}$) :

$$f_{f_artisans\ etc;p_artisans\ etc} = \frac{n_{f_artisans\ etc;p_artisans\ etc}}{n_f}$$

Il faut donc déterminer ces fréquences relatives élémentaires. Le calcul est détaillé pour les agriculteurs exploitants.

Le tableau 1 présente deux types de fréquence relative :

- (1) des fréquences relatives conditionnelles « en ligne » : $f_{f_agri / p_agri} = \frac{n_{f_agri;p_agri}}{n_{p_agri}}$

qui correspond dans ce cas à la proportion d'actifs agriculteurs exploitants parmi l'ensemble des actifs dont le père est agriculteur ;

- (2) des fréquences relatives marginales « en ligne » : $f_{f_{agri}} = \frac{n_{f_{agri}}}{n_f}$

qui correspond dans ce cas à la proportion d'actifs dont le père est agriculteur (ou la proportion de pères agriculteurs).

Avec ces deux fréquences, il n'est pas possible de calculer les fréquences relatives élémentaires nécessaires au calcul de la proportion de fils qui occupent la même position socioprofessionnelle que celle de leur père.

Le tableau 2 permet heureusement de répondre à cette question. Pour différentes années dont l'année 2015, on dispose :

- de la répartition des actifs selon leur CSP (la colonne « Positions » du tableau 2, qui correspond aux fréquences marginales « en ligne » du tableau 1) ;
- de la répartition des actifs selon la CSP de leur père (la répartition des fils selon la position socioprofessionnelle de leur père). Par exemple, pour les agriculteurs, on connaît donc la part des actifs dont le père est agriculteur exploitant : (3) $f_{p_{agri}} = \frac{n_{p_{agri}}}{n_f}$

En articulant les fréquences (1) et (3), on peut déterminer les fréquences relatives élémentaires :

$$(1) \times (3) = f_{f_{agri} / p_{agri}} \times f_{p_{agri}} = \frac{n_{f_{agri};p_{agri}}}{n_{p_{agri}}} \times \frac{n_{p_{agri}}}{n_f} = \frac{n_{f_{agri};p_{agri}}}{n_f} = \frac{26,7}{100} \times \frac{8,3}{100} = \frac{221,61}{10000} = 0,022161 = 2,2\%$$

Parmi l'ensemble des hommes français âgés de 35 à 59 ans, actifs ayant un emploi ou anciens actifs occupés, 2,2 % sont des agriculteurs exploitants fils d'agriculteurs exploitants.

Synthèse des résultats (en %) :

Catégorie socioprofessionnelle du père	Catégorie socioprofessionnelle des fils						Total
	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés	
Agriculteurs exploitants	2,2						8,3
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise		2,7					13,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures			6,8				13,9
Professions intermédiaires				4,9			15,9
Employés et ouvriers qualifiés					15,3		35,6
Employés et ouvriers non qualifiés						2,9	13,1
Total	2,8	9,1	20,4	25,3	32,4	10,1	100,0

Au total, la part d'hommes français âgés de 35 à 59 ans, actifs ayant un emploi ou anciens actifs occupés, dont la catégorie socioprofessionnelle est la même que celle de leur père est de 34,8 %. Pour résumer en des termes plus simples, plus du tiers des hommes appartiennent à la même catégorie socioprofessionnelle que celle de leur père.

2) Si un tiers des hommes appartiennent à la même catégorie socioprofessionnelle que celle de leur père, cela signifie que la catégorie socioprofessionnelle des deux tiers restant est différente de celle de leur père :

$$f_{CSP \text{ fils}=CSP \text{ père}} + f_{CSP \text{ fils} \neq CSP \text{ père}} = 1$$

$$f_{CSP \text{ fils} \neq CSP \text{ père}} = 1 - f_{CSP \text{ fils}=CSP \text{ père}} = 1 - 0,348 = 0,652 = 65,2 \%$$

3) D'après la note de lecture du tableau 1, la part de la mobilité structurelle est le rapport entre la mobilité structurelle (15,8 % selon l'Insee en 2015) et la mobilité sociale observée des hommes par rapport à leur père (65,2 % en 2015 ; cf. Q2_2). Elle s'élève donc à 24,2 % ((15,8 / 65,2) x 100).

Cela signifie qu'un quart environ de la mobilité sociale observée des hommes est lié à l'évolution intergénérationnelle des emplois. En d'autres termes, une partie de la mobilité intergénérationnelle s'explique par le fait que la structure des emplois en France a changé (il y a moins d'agriculteurs, d'employés-ouvriers, mais plus de cadres par exemple). Mécaniquement, ces évolutions structurelles empêchent certains hommes d'appartenir à la même catégorie que celle de leur père et les « obligent » donc à en changer.

4) La démarche du calcul de la proportion de fils qui occupent une position socioprofessionnelle supérieure à celle de leur père est la même que celle mise en œuvre pour trouver la proportion de fils qui occupent une même position que celle de leur père (Q2_1).

Exemple de calcul pour les cadres dont le père exerçait une profession intermédiaire : pour déterminer, parmi l'ensemble des hommes français âgés de 35 à 59 ans, actifs ayant un emploi ou anciens actifs occupés, la proportion de cadres dont le père exerçait une profession intermédiaire (fréquence relative élémentaire), il faut multiplier :

- Une fréquence conditionnelle « en ligne » : la part des cadres parmi les hommes dont le père exerçait une profession intermédiaire :

$$f_{f_{cadre}/p_{prof.int.}} = \frac{n_{f_{cadre};p_{prof.int.}}}{n_{p_{prof.int.}}} = 26,5\% \text{ [tableau 1]}$$

- Une fréquence marginale « en colonne » : la part des fils dont le père exerçait une profession intermédiaire (ou, comme il y a autant de fils que de pères, la proportion de pères qui exerçaient une profession intermédiaire) :

$$f_{p_{prof.int.}} = \frac{n_{p_{prof.int.}}}{n_f} = 15,9\% \text{ [tableau 2]}$$

La part de cadres dont le père exerçait une profession intermédiaire dans la population totale est donc :

$$\begin{aligned} f_{f_{cadre};p_{prof.int.}} &= f_{f_{cadre}/p_{prof.int.}} \times f_{p_{prof.int.}} = \frac{n_{f_{cadre};p_{prof.int.}}}{n_{p_{prof.int.}}} \times \frac{n_{p_{prof.int.}}}{n_f} = \frac{n_{f_{cadre};p_{prof.int.}}}{n_f} \\ &= 0,265 \times 0,159 = 0,042 = 4,2\% \end{aligned}$$

4,2 % des hommes français âgés de 35 à 59 ans, actifs ayant un emploi ou anciens actifs occupés, sont des cadres dont le père exerçait une profession intermédiaire.

On renouvelle ce calcul pour les autres catégories d'actifs qui ont connu une mobilité verticale ascendante.

Tableau de synthèse

Catégorie socioprofessionnelle du père	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés	Total
Agriculteurs exploitants							8,3
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise							13,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures							13,9
Professions intermédiaires			4,2				15,9
Employés et ouvriers qualifiés			4,5	9,6			35,6
Employés et ouvriers non qualifiés			1,1	2,4	5,8		13,1
Total	2,8	9,1	20,4	25,3	32,4	10,1	100,0

La proportion de fils qui occupent une position socioprofessionnelle supérieure à celle de leur père (mobilité verticale ascendante) est donc la somme de ces différentes fréquences relatives élémentaires : 27,6 %. Plus du quart des hommes français âgés de 35 à 59 ans, actifs ayant un emploi ou anciens actifs occupés, font partie d'une catégorie socioprofessionnelle supérieure à celle de leur père.

5) La démarche est la même pour la détermination de la proportion d'hommes qui occupent une fonction socioprofessionnelle inférieure à celle de leur père.

Tableau de synthèse :

Catégorie socioprofessionnelle du père	Catégorie socioprofessionnelle des fils						Total
	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés	
Agriculteurs exploitants							8,3
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise							13,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures				3,5	1,9	0,5	13,9
Professions intermédiaires					4,2	1,2	15,9
Employés et ouvriers qualifiés						3,6	35,6
Employés et ouvriers non qualifiés							13,1
Total	2,8	9,1	20,4	25,3	32,4	10,1	100,0

La proportion de fils qui occupent une position socioprofessionnelle inférieure à celle de leur père (mobilité verticale descendante) est donc la somme de ces différentes fréquences relatives élémentaires : 14,9 %. Cela signifie donc que 15% des hommes français âgés de 35 à 59 ans, actifs ayant un emploi ou anciens actifs occupés, font partie d'une catégorie socioprofessionnelle inférieure à celle de leur père.

Q3) Mesure de l'écart à une situation d'indépendance (« indéterminisme » social)

S'il n'y avait aucun lien entre la catégorie socioprofessionnelle du père et celle du fils, la part de fils d'agriculteurs parmi les actifs agriculteurs devrait être la même que celle des fils d'agriculteurs parmi les actifs cadres ou que celle des fils d'agriculteurs parmi les actifs qui exercent une profession intermédiaire, etc. Cette proportion serait alors égale à la part de fils d'agriculteur dans la population totale des fils (qui est égale à la part des agriculteurs parmi les pères puisqu'il y a un père par fils). En l'absence de tout lien entre la catégorie socioprofessionnelle du père et celle du fils, on pourrait donc écrire que :

$$f_{p_{agri}/f_{agri}} = f_{p_{agri}/f_{artisans\ etc.}} = f_{p_{agri}/f_{cadre}} = \dots = f_{p_{agri}} = 8,3 \%$$

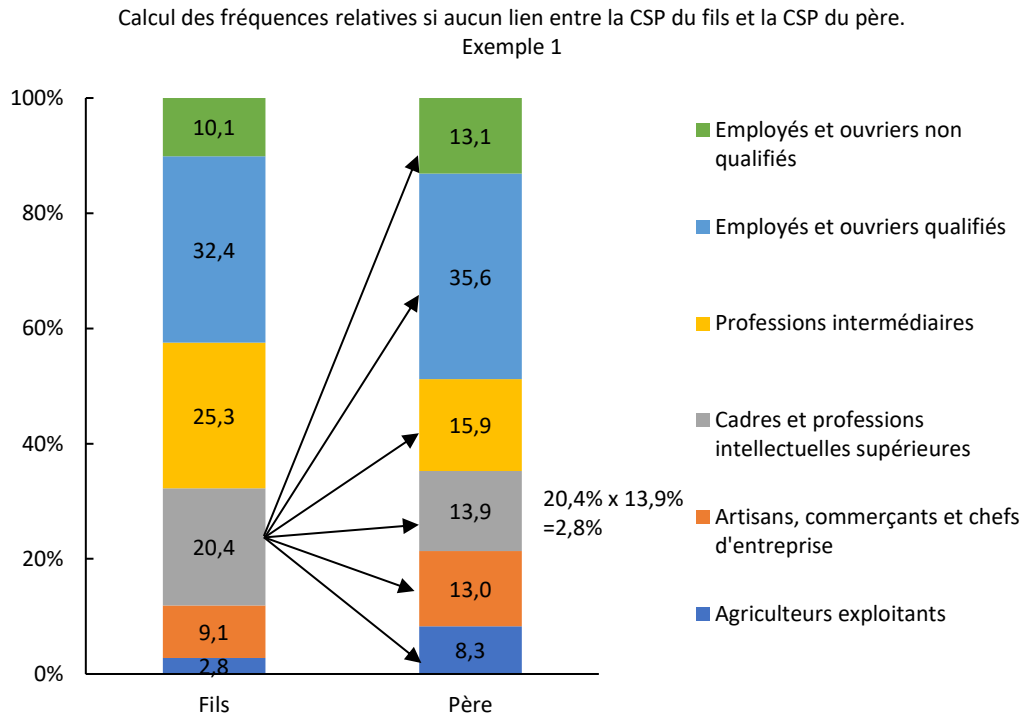
Il en va de même pour toutes les autres CSP.

Autre exemple : la proportion d'actifs dont le père est cadre devrait être la même parmi les actifs cadres, agriculteurs, ouvriers-employés etc. Cette proportion est égale à la part de fils de cadres dans la population totale (ou à la part de cadres parmi l'ensemble des pères) :

$$f_{p_{cadre}/f_{agri}} = f_{p_{cadre}/f_{artisans\ etc.}} = f_{p_{cadre}/f_{cadre}} = \dots = f_{p_{cadre}} = 13,9 \%$$

Il s'agit dans chaque cas d'une proportion théorique. On peut en déduire la proportion théorique dans la population totale d'agriculteurs fils d'agriculteurs, de cadres fils de cadres, d'ouvriers-employés fils d'ouvriers-employés, etc. Pour cela on multiplie les proportions marginales entre elles.

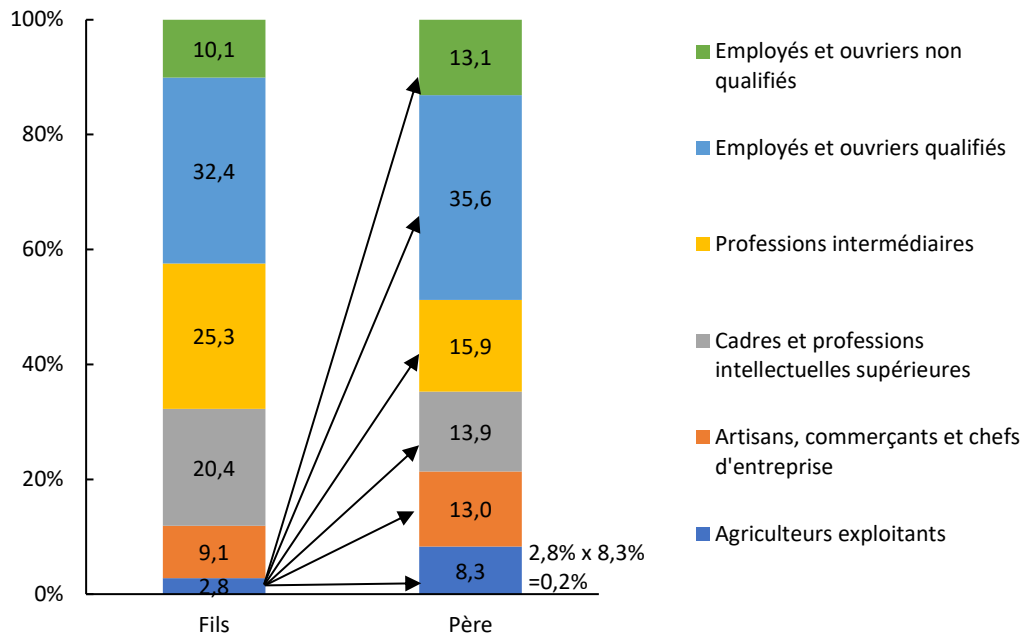
Exemple 1 : dans le cas d'indépendance entre les CSP des pères et des fils, il y a 13,9% de chance que le père d'un actif âgé de 35-59 ans, quelle que soit sa CSP, soit cadre. Dans ce cas théorique, comme les cadres représentent 20,4 actifs sur 100, les cadres fils de cadres représenteraient 2,8 % de la population totale des actifs âgés de 35-59 ans : $(0,204 \times 0,139) \times 100 = 2,8 \%$



Exemple 2 : dans le cas d'indépendance entre les CSP des pères et des fils, il y a 8,3% de chance que le père d'un actif âgé de 35-59 ans, quelle que soit sa CSP, soit agriculteur. Dans ce cas théorique, comme les agriculteurs représentent 2,8 actifs sur 100, les agriculteurs fils d'agriculteurs représenteraient 0,2 % de la population totale des actifs âgés de 35-59 ans :

$$(0,028 \times 0,083) \times 100 = 0,2 \%$$

Calcul des fréquences relatives si aucun lien entre la CSP du fils et la CSP du père.
Exemple 2



Dans le cas de cet exercice, il suffisait de calculer les proportions théoriques (en l'absence de lien entre la CSP du père et celle du fils) d'actifs dont la CSP était la même que celle de leur père.

Synthèse des résultats

Catégorie socioprofessionnelle du père	Catégorie socioprofessionnelle des fils						Total
	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés	
Agriculteurs exploitants	0,2						8,3
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise		1,2					13,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures			2,8				13,9
Professions intermédiaires				4,0			15,9
Employés et ouvriers qualifiés					11,6		35,6
Employés et ouvriers non qualifiés						1,3	13,1
Total	2,8	9,1	20,4	25,3	32,4	10,1	100,0

La somme de ces proportions correspond à la proportion d'actifs qui devraient occuper une même position socioprofessionnelle que celle de leur père si, d'une génération à l'autre, les cartes étaient totalement rebattues entre les individus (absence de déterminisme social). Selon cette hypothèse d'indépendance statistique entre ces deux caractéristiques (CSP du père ; CSP du fils), 21,1 % des actifs devraient avoir une même CSP que celle de leur père. Cette proportion est à comparer à la proportion observée (34,8 %, Q2_1). Il y a donc en réalité 1,6 fois plus de chance d'occuper une même fonction que celle de son père que dans une situation d'indépendance (34,8/21,1). Ce résultat montre sans ambiguïté l'existence d'un lien entre la CSP des fils et celle de leur père.

Q4) Commentaires

Voici le résumé qui ouvre le numéro du bulletin d'information de l'Insee *Insee Première* (n° 1739, février 2019) consacré à la mobilité sociale, qui utilise les proportions qui devaient être calculées dans cet exercice et celles indiquées dans les tableaux 3 et 4 pour les femmes.

« En 2015, **65 %** des hommes âgés de 35 à 59 ans relèvent d'une catégorie socioprofessionnelle différente de celle de leur père [Q2_2], une proportion quasi stable depuis quarante ans. **28 %** des hommes occupent une position sociale plus élevée que celle de leur père [Q2_4] et **15 %** une position inférieure [Q2_5]. *Les trajectoires ascendantes comme descendantes sont plus fréquentes qu'en 1977 (respectivement 24 % et 7 %)*¹. En 2015, **71 %** des femmes âgées de 35 à 59 ans relèvent d'une catégorie socioprofessionnelle différente de celle de leur mère, soit 12 points de plus qu'en 1977 [tableau 3]. **40 %** des femmes occupent une position sociale plus élevée que celle de leur mère et 12 % une position plus basse [tableau 3]. Leurs trajectoires sont donc globalement plus favorables que celles des hommes comparés à leur père. Cependant, si les femmes occupent fréquemment une position sociale plus élevée que leur mère, cela n'est toujours pas le cas par rapport à leur père : **25 %** des femmes ont connu une trajectoire descendante par rapport à leur père et **22 %** un parcours ascendant. [tableau 4] »

¹ Il n'était pas possible d'apporter cette précision avec les données de l'énoncé. On pouvait éventuellement préciser que la mobilité sociale était relativement stable depuis 1977 (de 64 % à 67 % selon les années) mais que la part de la mobilité structurelle contribuait beaucoup moins qu'au cours des années précédentes à cette mobilité (24 % en 2015 [Q2_3] contre 40 % en 1977).

Données de l'exercice

Tableau 1 – Destinées sociales des hommes selon l'origine sociale de leur père en 2015

Catégorie socioprofessionnelle du père	Catégorie socioprofessionnelle des fils						Total
	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés	
Agriculteurs exploitants	<u>26,7</u>	7,9	<u>8,5</u>	20,4	<u>27,4</u>	9,1	100,0
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	0,9	20,6	23,1	23,8	23,6	7,9	100,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	0,2	7,9	49,0	25,4	13,7	3,8	100,0
Professions intermédiaires	0,6	7,8	26,5	31,1	26,2	7,7	100,0
Employés et ouvriers qualifiés	0,6	7,2	12,7	26,8	42,6	10,1	100,0
Employés et ouvriers non qualifiés	0,6	6,5	8,3	18,7	43,9	22,1	100,0
Ensemble	2,8	9,1	20,4	25,3	32,4	10,1	100,0

Lecture :

Champ : France métropolitaine, hommes français actifs occupés ou anciens actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.

Source : Insee, enquêtes Formation et qualification professionnelle 2014-2015.

Tableau 2 – Origines sociales, positions sociales et mobilité structurelle de 1977 à 2015

en %

Hommes	1977		1985		1993		2003		2015	
	Origines (pères)	Positions (fils)	Origines (pères)	Positions (fils)	Origines (pères)	Positions (fils)	Origines (pères)	Positions (fils)	Origines (pères)	Positions (fils)
Agriculteurs exploitants	25,4	10,3	20,9	7,6	15,8	4,7	13,5	4,2	8,3	2,8
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	16,0	11,5	15,3	12,2	13,1	10,5	12,5	8,1	13,0	9,1
Cadres et professions intellectuelles supérieures	5,0	10,6	6,5	15,5	8,2	18,0	8,8	19,2	13,9	20,4
Professions intermédiaires	7,5	20,2	9,9	21,5	11,4	23,6	12,8	24,6	15,9	25,3
Employés et ouvriers qualifiés	26,0	33,0	30,1	33,0	34,1	34,3	36,2	34,4	35,6	32,4
Employés et ouvriers non qualifiés	20,0	14,3	17,4	10,2	17,4	8,9	16,2	9,6	13,1	10,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Mobilité sociale observée des hommes par rapport à leur père	63,8		66,2		67,4		66,4		a ?	
Mobilité structurelle	25,3		23,5		22,1		22,2		15,8	
Part de la mobilité structurelle	39,6		35,5		32,8		33,4		c ?	

Lecture : en 2003, 4,2 % des hommes français âgés de 35 à 59 ans, actifs ayant un emploi ou anciens actifs occupés, sont agriculteurs exploitants et 13,5 % sont fils d'un agriculteur exploitant. 66,4 % des hommes relèvent d'une catégorie socioprofessionnelle différente de celle de leur père. 33,4 % de cette mobilité sociale observée est lié à l'évolution structurelle des emplois entre la génération des hommes et celle de leur père.

Note : pour chaque année d'enquête, la mobilité structurelle est estimée par le calcul d'un indice de dissimilarité entre origines (répartition par catégorie socioprofessionnelle des pères) et positions sociales (répartition par catégorie socioprofessionnelle des fils). Cet indice correspond à la moitié de la somme des valeurs absolues des différences entre origines et positions sociales. Par exemple, en 2015, l'indice de dissimilarité entre origines et positions sociales vaut :

$$(|8,3-2,8| + |13,0-9,1| + |13,9-20,4| + |15,9-25,3| + |35,6-32,4| + |13,1-10,1|) / 2 = 15,8.$$

Ainsi, pour que la structure de leurs emplois soit strictement identique à celle de leur père, il faudrait que 15,8 % des hommes changent de catégorie socioprofessionnelle.

C % de la mobilité sociale observée des hommes (soit $(15,8 / \mathbf{a}) \times 100$) est lié à l'évolution intergénérationnelle de leurs emplois.

La structure des emplois des fils n'est décrite que pour les 35 à 59 ans, et non pour l'ensemble des actifs. La répartition par catégorie socioprofessionnelle des pères ne correspond à aucune structure de l'emploi observable une année et pour une tranche d'âge précises.

Champ : France métropolitaine, hommes et femmes français actifs occupés ou anciens actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.

Source : Insee, enquêtes Formation et qualification professionnelle 1977, 1985, 1993, 2003 et 2014-2015.

Tableau 3. Décomposition (en %) de la mobilité sociale observée des femmes par rapport à leur mère, de 1977 à 2015

	1977	1985	1993	2003	2015
Immobilité sociale	40,9	35,1	30,1	29,9	29,5
Mobilité sociale observée	59,1	64,9	69,9	70,1	70,5
Mobilité non verticale	36,7	34,7	30,9	24,4	19,0
Mobilité de statut	33,4	32,2	29,4	23,8	18,6
Mobilité horizontale	3,3	2,5	1,5	0,6	0,4
Mobilité verticale	22,4	30,2	39,0	45,7	51,5
Mobilité ascendante	16,8	24,6	30,8	35,2	39,8
Mobilité descendante	5,6	5,6	8,2	10,5	11,7
Part de la mobilité structurelle	42,6	43,0	44,3	40,8	34,8

Champ : France métropolitaine, femmes françaises actives occupées ou anciennes actives occupées, âgées de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.

Source : Insee, enquêtes Formation et qualification professionnelle 1977, 1985, 1993, 2003 et 2014-2015.

Tableau 4. Décomposition (en %) de la mobilité sociale observée des femmes par rapport à leur père, de 1977 à 2015

	1977	1985	1993	2003	2015
Immobilité sociale	36,0	34,0	31,5	30,2	29,9
Mobilité sociale observée	64,0	66,0	68,5	69,8	70,1
Mobilité non verticale	33,7	30,6	28,6	25,6	23,3
Mobilité de statut	31,3	28,8	27,2	25,0	23,0
Mobilité horizontale	2,4	1,9	1,4	0,6	0,3
Mobilité verticale	30,3	35,3	39,9	44,2	46,8
Mobilité ascendante	12,7	15,7	19,0	21,0	21,8
Mobilité descendante	17,6	19,6	20,9	23,2	25,0

Champ : France métropolitaine, femmes françaises actives occupées ou anciennes actives occupées, âgées de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.

Source : Insee, enquêtes Formation et qualification professionnelle 1977, 1985, 1993, 2003 et 2014-2015.

ANNEXE 1

Méthode : typologie des mobilités socioprofessionnelles intergénérationnelles.

Catégorie socioprofessionnelle du père	Catégorie socioprofessionnelle des fils					
	Agriculteurs exploitants (1)	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (2)	Cadres et professions intellectuelles supérieures (3)	Professions intermédiaires (4)	Employés et ouvriers qualifiés (5)	Employés et ouvriers non qualifiés (6)
Agriculteurs exploitants (1)	Immobilité sociale	Mobilité non verticale. Mobilité horizontale	Mobilité non verticale. Mobilité de statut			
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (2)	Mobilité non verticale. Mobilité horizontale	Immobilité sociale				
Cadres et professions intellectuelles supérieures (3)	Mobilité non verticale. Mobilité de statut		Immobilité sociale	Mobilité verticale.		
Professions intermédiaires (4)				Immobilité sociale	Mobilité descendante	
Employés et ouvriers qualifiés (5)				Mobilité verticale.	Immobilité sociale	
Employés et ouvriers non qualifiés (6)				Mobilité ascendante		Immobilité sociale

Définitions (source : Insee, Insee Première 1739)

La **catégorie socioprofessionnelle** de la personne est celle de son emploi principal au moment de l'enquête, ou celle de son dernier emploi si elle ne travaille pas à cette date. La **catégorie socioprofessionnelle du parent** se réfère à l'emploi principal qu'il occupait à la fin des études de l'enquêté ou, à défaut, au dernier emploi occupé.

La mobilité sociale est appréhendée en observant les trajectoires intergénérationnelles. Elle repose sur une **typologie hiérarchisée des mobilités**, qui s'appuie sur une nomenclature légèrement remaniée des groupes sociaux. Les catégories suivantes sont retenues :

- les **agriculteurs exploitants** (1) ;
- les **artisans, commerçants et chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus** (2) ;
- les **cadres et professions intellectuelles supérieures** (3) ;
- les **professions intermédiaires** (4) ;
- les **employés et ouvriers qualifiés** (5) ;
- les **employés et ouvriers non qualifiés** (6).

Une **mobilité sociale** est observée lorsque la personne et son parent relèvent de groupes sociaux différents.

La **mobilité « structurelle »** évalue la proportion d'hommes (respectivement de femmes) qui devraient changer de catégorie socioprofessionnelle pour que la structure de leurs emplois soit identique à celle de leur père (respectivement de leur mère). Cette mesure n'est cependant pas parfaitement rigoureuse.

La forme et le sens de la mobilité sociale sont également définis :

- la **mobilité verticale** correspond aux trajectoires entre catégories salariées ; les trajectoires 6-5, 6-4, 6-3, 5-4, 5-3 et 4-3 sont dites **ascendantes**, et les trajectoires 3-4, 3-5, 3-6, 4-5, 4-6 et 5-6 **descendantes** ;
- la **mobilité non verticale** correspond soit à une mobilité de **statut** entre une catégorie de salariés (3, 4, 5 ou 6) et une de non salariés (1 ou 2), soit à une mobilité **horizontale** entre des catégories de non-salariés (1-2, 2-1).